

TRAVAUX		
SEUILS ¹		5 225 000 €HT
MODALITES DE PUBLICITE	"PUBLICITE ADAPTEE" ²	<u>PUBLICITE OBLIGATOIRE</u> : JOUE ³ (modèle européen obligatoire ⁴)

FOURNITURES ET SERVICES		
SEUILS ¹		418 000 €HT
MODALITES DE PUBLICITE	Fournitures et Services (article 8)	<u>PUBLICITE OBLIGATOIRE</u> : JOUE ³ (modèle européen obligatoire ⁴)
	Services (article 9)	"PUBLICITE ADAPTEE" ⁵

¹ Seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 (v. [règlement \(UE\) 2015/2341 de la Commission du 15 décembre 2015](#) modifiant la directive 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés et [décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015](#) modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique).

² « Au-dessous des seuils de procédure formalisée, les marchés sont passés selon des modalités librement définies par l'entité adjudicatrice » (v. [article 10](#) du décret n° 2005-1308).

³ Journal officiel de l'Union européenne

⁴ « Cet avis est conforme au modèle [d'avis de marché](#) ou au modèle [d'avis périodique indicatif](#) ou au modèle [d'avis sur l'existence d'un système de qualification](#), fixé par le règlement communautaire. »

⁵ « Ces marchés sont passés selon des modalités librement définies par l'entité adjudicatrice. » (v. [article 9](#) du décret n° 2005-1308).